



AVIS DE COURSE

CRITERIUM NATIONAL VAURIEN – Grade 4 CLASSIQUE VAURIEN – Grade 5A 12 et 13 septembre 2020

CLUB NAUTIQUE DE CARANTEC AS Vaurien France

*Lieu du rassemblement
Centre Nautique de CARANTEC
Plage du Kelenn – 29660 Carantec*

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata « Critérium National Vaurien » est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN en conformité avec les règles de classe.
La régata « Classique Vaurien » est ouverte à tous les bateaux de la classe VAURIEN répondant à la jauge des voiles antérieure à 2009 et en conformité avec les règles de classe.
Une attention particulière pourra être apportée au respect des règles de sécurisation des bateaux (notamment concernant la flottabilité des bateaux bois), ainsi que sur l'identification des numéros de voiles. Ceci en conformité avec les règles de classe.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

M. Patrice BOURDON - Secrétariat AS VAURIEN France
10 avenue ALIENOR – 33830 BELIN-BELIET
Au plus tard le **6 septembre 2020**.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité – l'AS Vaurien France a autorité pour délivrer ce certificat lors de la manifestation.
- Pour les non-licenciés, la possibilité de prise de licence temporaire auprès de l'autorité organisatrice est proposée pour un montant de **15,50€** par jour et par personne. La présentation du certificat médical est obligatoire.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
VAURIEN & VAURIEN Classique membre AS Vaurien France	30 € par bateau
VAURIEN & VAURIEN Classique non membre AS Vaurien France	60 € par bateau (*)

(*) Le participant deviendra de fait membre de l'association, et à ce titre, recevra les documents que cette association lui doit : certificat de conformité, documentations, règlements et conseils, ainsi que l'accès à l'ensemble des ressources et adresses disponibles. **Pour les non membres âgés de moins de 25 ans dans l'année civile 2020, le montant est de 45 € par bateau.**

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

Vendredi 11 septembre de 17h00 à 19h00 et samedi 12 septembre de 9h00 à 10h30.

5.2 Jauge et contrôles

Des contrôles de l'équipement pourront être diligentés à tout moment durant l'épreuve.

5.3 Jours de course et programme nautique

Samedi 12 septembre

1^{er} signal d'avertissement à 11h30.

Dimanche 13 septembre

1^{er} signal d'avertissement à 10h00.

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

5.5 Convivialité

A l'inscription : pot d'accueil et/ou café/croissant.

Samedi 12 septembre – 20h00 - Repas des équipages et accompagnateurs (**15€ par personne**).

L'AS VAURIEN France tiendra son Assemblée Générale Annuelle le samedi 12 septembre à 18h00.

En regard du contexte sanitaire lié au COVID-19, les autorités organisatrices se réservent le droit d'ajuster le programme des convivialités et de l'AG AS Vaurien France conformément aux prescriptions nationales, locales et de la Fédération Française de Voile.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées sur le tableau d'affichage officiel.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit ou raid.
7.2 L'emplacement de la zone de course est à Carantec sur le plan d'eau du Kelenn entre l'île Callot et le Château du Taureau .

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes Vaurien et Vaurien Classique, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider les compétitions Critérium National Vaurien et Classique Vaurien.
9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course
9.3 Le système de points a Minima de l'annexe A s'appliquera

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Au vainqueur, second et troisième du « Critérium National Vaurien »
- Au vainqueur, second et troisième de la « Classique Vaurien »
- Le prix spécial Vaurien Tradition (gréement bois ou foc non-basculé)
- Le prix spécial « Esprit Vaurien » (hautement subjectif)
- Toute autre récompense à discrétion des organisateurs

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires et Coefficient de Marées

Samedi 12 Pleine Mer 13h59 Coefficient 31

Dimanche 13 Pleine Mer 15h35 Coefficient 42

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique de CARANTEC
mail à club.nautique.carantec@wanadoo.fr
Tel : 06 64 97 93 76
<https://clubnautiquecarantec.com/>

AS Vaurien France : <http://www.asvaurien.fr>
mail à contact@asvaurien.fr
Patrice Bourdon – 06 61 05 49 24 – contact@asvaurien.fr
Alexandre Appert – 06 70 27 73 64 – alexappert@free.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp